



\*\*\*\*\*

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

\*\*\*\*\*

Le **mercredi 26 juin 2024**, le Conseil d'Administration s'est réuni à 9h30, en partie en présentiel et en partie par visioconférence, sous la présidence de **Monsieur Thomas QUÉRO, Président du Conseil d'Administration**.

### **Etaient présents :**

#### Elus représentant l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) :

M. QUÉRO, Président du Conseil d'Administration,  
Mme BASSANI  
Mme BENÂTRE (*jusqu'à 11h 47 – délibérations n° 3 à 14*)  
Mme LEFRANC

#### Personnalités qualifiées :

Mme BROSSEAU  
M. PETITEAU  
Mme TRICOT  
M. SENTENAC  
Mme LEFEVRE

#### Membre désignée par l'UDAF :

Mme GUET

#### Membre désigné par la CAF :

M. DEPLANQUE

#### Membre désigné par Action Logement :

M. DEPENNE

#### Organisations syndicales :

Mme GANDON-TOURNEUX (CGT)  
M. GUILLOU (CFDT)

#### Membres représentant les locataires :

Mme LE CORRE (CLCV)  
Mme SALIMY (CSF)

#### Membres à voix consultative :

M. PATAY, Directeur Général,  
M. GAUTRON, Secrétaire du CSE,

**Participait en visioconférence :**

Personnalité qualifiée :

Mme PIAU (*ayant donné pouvoir à Mme BROSSEAU pour les délibérations n° 7 et 9 et partir de la délibération n° 12*)

**Étaient représentés :**

Elus représentant l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) :

M. ASSEH                               ⇒ Pouvoir à M. QUÉRO  
M. PRAS                                 ⇒ Pouvoir à M. QUÉRO

Membre représentant une association d'insertion :

M. GENDRON                         ⇒ Pouvoir à Mme BASSANI

Membre représentant les locataires :

M. BERTIN (INDECOSA CGT)       ⇒ Pouvoir à Mme GANDON-TOURNEUX

**Excusés :** Mme DAVID-LECOURT, M. GOURET, M. PORTEAU, représentant du Préfet de Loire-Atlantique

**Assistaient à la séance :**

M. IANNUZZI, Directeur Général Adjoint Proximité et Clientèle,  
Mme RENAUD-MARTIN, Directrice Générale Adjointe Habitat et Patrimoine,  
Mme BOIDIN-LAHLOU, Directrice Générale Adjointe Ressources,  
M. ALBERT, Directeur de la Communication et des Relations Institutionnelles,  
M. RIVET, Directeur des Ressources Financières,  
M. GUILBAUD, Directeur des Ressources Juridiques et du Secrétariat Général,  
Mme WASYLYSZYN, Chargée de la Prospective et du Contrôle de Gestion,  
Mme DANIEL, représentant le cabinet Fiducial Audit, Commissaire aux Comptes,  
Mme LABYT, Maîtrise qualifiée Juridique et Gouvernance.

Conseil d'Administration

du 26 juin 2024

**Délibération n° 16/24 DGAR**

**Objet : MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)**

**Considérant que :**

## **I – Contexte**

Le décret n°2014-513 du 20 Mai 2014 complété par le décret n°2020-182 du 27 février 2020 a posé le principe d'une mise en œuvre du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les personnels de la fonction publique territoriale.

Le RIFSEEP, dont le montant est adossé aux fonctions des collaborateurs nécessite une mise à jour en cohérence avec les pratiques internes de gestion des ressources humaines.

## **II – Argumentaire**

LE RIFSEEP se compose de deux parties :

- une part obligatoire, l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise (IFSE) liée au poste du collaborateur,
- une part facultative, le Complément Indemnitare Annuel (CIA) versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir du collaborateur.

Dans la continuité de la stratégie de proximité déployée par l'Office et de l'évolution de l'organisation du cœur de son offre de services, l'Office a supprimé et introduit de nouvelles fonctions qui doivent être référencées. Ces évolutions sont portées dans la grille en annexe 1 et 2.

### **III – Conclusions**

- . Vu le code général de la fonction publique du 1<sup>er</sup> mars 2022 ;
- . Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- . Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel dans la fonction Publique de l'Etat ;
- . Vu la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel ;
- . Vu des arrêtés ministériels pris en application du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel ;
- . Vu la délibération n°46/20 du Conseil d'Administration en date du 18 décembre 2020 modifiant la délibération n°08/20 du 5 février 2020 portant aménagement du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les fonctionnaires et agents contractuels de droit public de Nantes Métropole Habitat ;
- . Vu la délibération n°17-22 du 10 juin 2022 portant aménagement du RIFSEEP ;
- . Vu la délibération n°45-23 du 21 décembre 2023 portant aménagement du RIFSEEP.

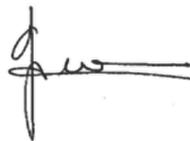
### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AYANT DÉLIBÉRÉ**

#### **Approuve,**

La mise à jour des grilles d'IFSE et de majoration bonification proximité qui constituent les annexes 1 et 2 de la présente délibération.

***Cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées (20 voix).***

Le 26 juin 2024,



Le Président du Conseil d'Administration  
**Thomas QUÉRO**

## **ANNEXE 1 : MISE A JOUR DE LA GRILLE DE REFERENCE IFSE**

<b>Cadres d'emplois</b>	<b>Groupes fonctions</b>	<b>Emplois</b>	<b>Montant IFSE en € mensuel brut ETP</b>
<b>Catégorie A</b> <i>Attaché Territorial</i> <i>Ingénieur Territorial</i>	A1	Directeur (Membre Comité exécutif)	1 800 €
	A2	Responsable d'agence	840 €
		Responsable de service Directeur de projet Chef de projet (niveau 3 et 4) Expert Responsable patrimoine	740 €
	A3	Responsable clientèle Responsable proximité Responsable conseiller clientèle Responsable de Pôle Monteur d'opérations	590 €
A4	Conseil Chef de projet (niveau 1 et 2) Chargé de communication Chargé d'opérations Référent Chargé d'ingénierie socio- urbaine MQ Chargé d'exploitation informatique et téléphonie	540 €	
<b>Catégorie B</b> <i>Rédacteur Territorial</i> <i>Technicien Territorial</i> <i>Conseiller socio-éducatif</i>	B1	Responsable de service Expert Responsable de Pôle Responsable clientèle Responsable conseiller clientèle Responsable proximité	500 €
	B2	Référent Chargé d'ingénierie socio-urbaine Chargé d'aménagement biodiversité et paysages urbains Chargé d'opérations.*	400 €
	B3	Conseiller social Conducteur de travaux Maîtrise qualifiée Assistant(e) DGA/ direction Assistant(e) de responsable d'agence Chargé de clientèle Chargé de commercialisation Gestionnaire Chargé de maintenance proximité Gestionnaire impayés contentieux Gestionnaire précontentieux	300 €

<b>Catégorie C</b> <i>Agent de maîtrise Territorial</i> <i>Adjoint technique Territorial</i> <i>Adjoint administratif Territorial</i>	C1	Réfèrent Maîtrise qualifiée Conducteur de travaux Assistant(e) de DGA/ direction Assistant(e) responsable d'agence Coordinateur des projets paysagers Chargé de vie collective Chef d'atelier Chef d'équipe AEEE Gestionnaire Chargé de maintenance proximité Gestionnaire impayés contentieux Gestionnaire précontentieux Chargé de clientèle Chargé de commercialisation Conseiller clientèle Conseiller proximité Assistant resp patrimoine	230 €
	C2	Assistant(e) administrative et technique Jardinier animateur Ouvrier qualifié Ouvrier spécialisé Agent d'entretien des espaces extérieurs Agent de gérance de proximité Agent d'entretien d'immeubles	180 €

\* Application du montant de l'IFSE fixé pour les emplois identiques de la catégorie A ou catégorie B

**ANNEXE 2 : MISE A JOUR DE LA LISTE DES FONCTIONS BENEFICIAIRES DE LA BONIFICATION D'IFSE PROXIMITE LOCATAIRES**

Responsable proximité  
Responsable clientèle  
Responsable patrimoine  
Chargé d'ingénierie socio urbaine  
Conseiller social  
Chargé de clientèle  
Chargé de commercialisation  
Gestionnaire précontentieux  
Gestionnaire impayés contentieux  
Gestionnaire recouvrement  
Chargé de vie collective  
Chargé de maintenance proximité  
Chargé d'aménagement biodiversité et paysages urbains  
Assistant responsable d'agence  
Assistant responsable patrimoine  
Conseiller proximité  
Conseiller clientèle  
Ouvrier qualifié peintre  
Chef d'équipe AEEE  
Agent d'entretien des espaces extérieurs  
Agent de gérance de proximité  
Agent de proximité référent  
Agent d'entretien d'immeubles  
Jardinier animateur